

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers présents : 8
Date de la Convocation : 07/11/19
Date d'affichage : 07/11/19

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 13 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le treize novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes PONCET Ghislaine, GUENOT-QUERMEL Véronique et BOURDIN Mireille et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, MANIGAND Frédéric

Étaient excusés : Mme TROUWAERT Claudine et Mr GONNARD Pierre.

Étaient absents ; Mme ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et Mr JAUSSAUD Florimond.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02/10/2019
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commissions Communales
- Ligne de trésorerie
- Dossier de demande d'aide communautaire à l'investissement des communes pour 2019 –
Délibérations y afférant
- Retenue de garantie Guinot - remboursement
- Indemnités du trésorier
- Questions diverses

« Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour et propose à l'assemblée délibérante l'ajout d'une délibération « Décision modificative – Budget Assainissement ». Les conseillers approuvent cette requête.

*** Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2019**

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2019 ; Ce dernier est approuvé avec 6 voix pour et 2 contre.

*** Compte-rendu de réunions**

Communauté de Communes :

Commission Culture : M. Dominique BOYER, membre de la Commission Communautaire Culture, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission qui a eu lieu le 14 octobre 2019 à Saint-Jean-Sur-Veyle l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Musicien intervenant en milieu scolaire
- Festi'Veyle, journées européennes du patrimoine, FIFH : bilan
- Exposition au château de Pont de Veyle de décembre 2019 à mars 2020

Commission Jeunesse : M. Christian LAY, responsable animateur de la Commission Communautaire Jeunesse, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 8 octobre 2019 dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Bilan été
- Numérique à l'école
- PEL

Syndicats locaux :

Syndicat Mixte Veyle Vivante : M. Georges-Laurent HYVERNAT, 2^{ème} adjoint Conseiller Municipal, Délégué au Syndicat Mixte Veyle Vivante expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 9 octobre 2019 à Saint Paul de Varax dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Décision budgétaire modificative
- Ligne de trésorerie
- Indemnité du trésorier
- Point sur l'exécution budgétaire et bilan de la période estivale

Commissions communales :

Commission Voirie – Chemins – Assainissement : Les travaux de réhabilitation des chaussées par l'entreprise SOCAFL sont terminés. La peinture concernant la place handicapée devrait être réalisée dans les semaines qui suivent.

Conseil d'école du 15 octobre 2019 présentation des différents points abordés lors du dernier Conseil d'Ecole ;

- Résultats des élections au conseil d'école
- Effectifs de rentrée et répartition
- Bilan financier de la coopérative scolaire de l'école
- Règlement intérieur
- Sécurité à l'école
- Projet numérique
- Evénements vécus depuis la rentrée de septembre
- Aperçu des actions à venir

Commission Bâtiment : Les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont terminés. La réception des travaux a été faite le vendredi 8 novembre 2019 avec toutes les entreprises.
Le lot n°3 « électricité – chauffage – climatisation » doit être contrôlé et validé par La société SOCOTEC CONSTRUCTION.

Agenda 21 : Une réunion a eu lieu le 7 novembre 2019 et dont l'ordre du jour était le suivant :

- Bilans des actions
- Points sur le service civique

* Décision Modificative Budget assainissement

Vu le budget primitif 2019 voté le 27 mars 2019 ainsi que les restes à réaliser qui s'y rapportent,

Vu la nécessité d'ajuster certains chapitres compte tenu de la réalisation du budget,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des ouvertures de crédits selon le tableau suivant :

BUDGET ASSAINISSEMENT : M 49

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Compte 2156 opération 15 – Matériel spécifique d'exploitation	- 0.38 €	
Compte 1641– Emprunts en euros	+ 0.38 €	
TOTAL	0.00	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux virements et ouvertures de crédits selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente délibération.

* Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie à l'occasion du mandatement des dépenses de la Commune, et dans l'attente du versement des subventions relatives aux travaux, il y aura lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Trois organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens :

- Crédit Agricole Centre Est
- Caisse d'Epargne
- Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel n'ayant pas répondu à notre demande et après étude des offres reçues par la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole Centre Est, la proposition du Crédit Agricole Centre Est apparaît être la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **ACCEPTE** la proposition Crédit Agricole Centre Est dans les conditions énoncées ci-dessous :

- Montant : 100 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : Moyenne mensuelle de l'E3M + 0,60%
- Taux plancher : 0,60%
- Commission de réservation : 380,00 €
- Type d'amortissement : capital IN FINE
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

➤ **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer l'offre de financement et tout document relatif à cette affaire.

*** Fonds de Concours Communautaire 2019 pour l'aide à l'investissement - Réfection Toit des Chapelles et toit de la Sacristie**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2019, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

Réfection de toit des Chapelle et de la Sacristie	Montant € HT	%
Coût de l'opération/des travaux	20 660,00	
Région	7 807,00	37,80
Fonds de concours CCV	6 426,50	31,10
Autofinancement	6 426,50	31,10
TOTAL		100,00

Cette opération de réfection de toits concerne les Chapelles et la Sacristie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 6 426,50 € pour les travaux de réfection de toit des Chapelles et Toit de la Sacristie et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,

➤ **DECIDE** que le solde du fonds de concours 2019 sera sollicité en 2019,

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Fonds de Concours Communautaire 2019 pour l'aide à l'investissement - Rénovation de la Sacristie

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2019, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

Rénovation de la Sacristie	Montant € HT	%
Coût de l'opération/des travaux	7 253,00	
Fonds de concours CCV	3 626,50	50,00
Autofinancement	3 626.,50	50,00
TOTAL		100,00

Cette opération de rénovation concerne la Sacristie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 3 626.50 € pour les travaux de rénovation de la Sacristie et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,

➤ **DECIDE** que le solde du fonds de concours 2019 sera sollicité en 2020,

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Fonds de Concours Communautaire 2019 pour l'aide à l'investissement - Rénovation thermique de la salle des fêtes

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2019, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

Rénovation thermique de la salle des fêtes	Montant € HT
Cout de l'opération	99 646,00
Coût de l'opération/des travaux Délibération N°171046	-9 983,60
Coût de l'opération/des travaux Délibération N°181058	-78 307,00
TOTAL restant à charge	= 11 355,40

Subventions demandées 2017 - 2018	Montant
Fonds de concours CCV Délibération N°171046	4 990,00
Fonds de concours CCV Délibération D181058	29 365,00
DETR	19 577,00
Total subventions	53 932,00

Subventions pour l'année 2019	Montant	%
Cout de l'opération	11 355,00	
Fonds de concours	5 677,50	50,00
Autofinancement	5 677,50	50,00
TOTAL		100,00

Cette opération de rénovation concerne la salle des fêtes et inclus le chauffage ainsi que les changements de fenêtres et l'isolation. Il s'agit d'une rénovation thermique plus globale que prévue initialement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 5 677,50 € pour les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,

➤ **DECIDE** que le solde du fonds de concours 2019 sera sollicité en 2019,

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Fonds de Concours Communautaire 2019 pour l'aide à l'investissement - Investissement Voirie 2019

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2019, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

Investissement voirie 2019	Montant € HT	%
Coût de l'opération/des travaux	18 077,00	
Fonds de concours CCV	9 038,50	50,00
Autofinancement	9 038,50	50,00
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 9 038.50 € pour les travaux de voirie 2019 et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,
- **DECIDE** que le solde du fonds de concours 2019 sera sollicité en 2019,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*** Fonds de Concours Communautaire 2019 pour l'aide à l'investissement - Aménagement sécurité Lagnat**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2019, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

Aménagement Sécurité Lagnat	Montant € HT	%
Coût de l'opération/des travaux	40 000,00	
Département	6 000,00	15,00
Fonds de concours CCV	9 033.50	20,60
Autofinancement	24 500,00	64,40
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 9 033,50€ pour les travaux d'aménagement Sécurité Lagnat et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,
- **DECIDE** que le solde du fonds de concours 2019 sera sollicité en 2020,

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Fonds de Concours Communautaire 2019 pour l'aide à l'investissement - Création d'un hangar communal et local pompiers

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2019, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la réalisation ci-après :

Hangar communal et local pompiers	Montant € HT	%
Coût de l'opération/des travaux	84 000,00	
Département	12 600,00	15,00
DETR	12 600,00	15,00
Région	6 000,00	7,14
Fonds de concours CCV	26 400,00	31,43
Autofinancement	26 400,00	31,43
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 26 400,00 € pour les travaux de création d'un hangar communal et d'un local pompier et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,

➤ **DECIDE** que le solde du fonds de concours 2019 sera sollicité en 2020,

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Fonds de Concours Communautaire 2019 pour l'aide à l'investissement - Achat matériel école numérique

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°111260 concernant l'aide à l'investissement accordée par la Communauté de Commune de la Veyle dans le cadre des investissements réalisés par les communes.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que cette aide peut être accordée mais sous la forme d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2019, la commune sollicite un fonds de concours

d'investissement pour la réalisation ci-après :

Achat matériel école numérique	Montant € HT	%
Coût de l'opération	11 390,00	
Education Nationale	3 499,00	30,70
Fonds de concours CCV	3 945.50	34,65
Autofinancement	3 945.50	34,65
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 3 945,50 € pour l'achat de matériel école numérique et ce au titre du Fonds de Concours Communautaire pour l'aide à l'investissement,
- **DECIDE** que le solde du fonds de concours 2019 sera sollicité en 2019,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Retenue garantie GUINOT - Remboursement

Suite au marché du 24 février 2014 avec l'entreprise SAS Pascal GUINOT Travaux Publics d'un montant de 118 116,60 €. La somme de 2 214,90 € a été retenue à tort sur la facture n° M1411001 du 30 novembre 2014 d'un montant de 52 542,08 €.

Ce montant n'a jamais été mandaté et il serait nécessaire de rembourser cette somme à l'entreprise SA Pascal GUINOT Travaux Publics.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de mandater cette somme au compte 2151 malgré la date tardive du mandatement.

* Indemnités du trésorier

Le conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82. 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82. 1979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, avec 7 voix pour et 1 contre,

- **DECIDE** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Damien PERRET, Receveur municipal,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

* Questions diverses

Repas des aînés : Un point sur l'organisation du repas des aînés a été effectué.

Projet éolien : Monsieur le Maire informe qu'il y aura un après-midi d'information concernant l'éolien le 17 décembre 2019 de 15h00 à 20h00. Les modalités pratiques seront transmises ultérieurement.

Une opération porte à porte sur Cruzilles-Lès-Mépillat et ses environs aura lieu les 11, 12 et 13 décembre 2019. Cette opération a un but d'information et de recueil des questionnements.

Suite à cette annonce, un certain nombre de questions et de réponses sont évoquées entre les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est informé qu'un recours a été déposé auprès de la Préfecture concernant le vote relatif aux conventions passées avec CNR.

PLUi : Une réunion publique concernant le Plan Local d'urbanisme Intercommunal concernant la présentation du projet d'aménagement et de développement durable aura lieu le jeudi 28 novembre 2019 à 19h00 à la salle des fêtes de Saint Jean sur Veyle.

La date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal est fixée au 18 décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,
Le 13 novembre 2019

Le Maire,
Christian LAY

